



LE COMITE DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE

Le **COMITE DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE** est une association, loi 1901, créée en 1958 qui a pour objet d'œuvrer dans l'intérêt de ses membres en assurant la promotion et la coordination de toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique, de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles et assurer la gestion des produits plastiques de l'agriculture en fin de vie.

Le collège des ses membres regroupe :

- les organisations professionnelles qui s'intéressent au développement des applications des plastiques en agriculture et des sociétés membres de ces organisations professionnelles ;
- les entreprises fabriquant des matières plastiques et des résines synthétiques représentées individuellement ou par leur organisation professionnelle ;
- les entreprises de transformation fabriquant des produits plastiques semi-finis ou finis représentées individuellement ou par leur organisation professionnelle s'il en existe une ;
- des entreprises fabriquant et/ou distribuant des matériels utilisant des matières plastiques en liaison avec la production végétale ou animale.

Sont aujourd'hui membres actifs :

- PlasticsEurope, syndicat professionnel des fabricants de matières plastiques (liste des membres en annexe)
- Novamont, production de bioplastiques
- CIBA, production d'additifs (groupe BASF)
- Les fabricants de produits plastiques :
 - o Groupe Barbier (N°1 France, N° 8 europe)
 - o Groupe Trioplast Sms (N°1 Suède, N°3 Europe)
 - o Groupe BPI (N°1 Royaume-Uni, N°1 Europe)
 - o Groupe RKW (N°1 Allemagne, N°2 Europe)
 - o Groupe Alvarez (N°1 Espagne, N°4 Europe)
 - o Groupe TPM (N°2 Espagne)
 - o Société Sainte Germaine
 - o Société Rani
 - o Groupe Plastika kritis, Agripolyane
 - o Société Unterland
 - o Société Tama France
 - o Guérin plastiques
- Union InVivo
- Hortis Aquitaine

Le collège des membres correspondants

Comité des Plastiques en Agriculture

65, rue de Prony - 75017 Paris

Contact : Bernard Le Moine, Délégué Général, mobile : 06 28 05 24 38

E-mail : b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Janvier 2010

www.plastiques-agriculture.com

tél : + 33 (0) 01 44 01 16 49

Regroupe des personnalités physiques ou morales qui, en raison de leur compétence, des services rendus à la promotion des plastiques en agriculture sont sollicitées puis nommées par le Conseil.

Le Conseil d'administration est constitué de la façon suivante :

- Président	Monsieur Jean- Pierre Jouët
- Vice-président délégué	Monsieur Serge Vassal, Président du Groupe Barbier
- Vice-président	Monsieur Paul Cammal, Hortis Aquitaine
- Trésorier	Monsieur Michel Loubry, Délégué général de PlasticsEurope
- Membres	Monsieur Luc Sytsma, Union InVivo
	Monsieur Patrice Valéro, Groupe Trioplast-Sms
	Monsieur Andrés García de Tuñón, Grupo A.Alvarez
	Monsieur Yvon Le Callonec, RKW SE

Par ailleurs le CPA est constitué de différentes Commissions :

- Horticulture et Maraîchage
- Elevage
- Normalisation
- Agriculture, Plastique & Environnement

COMMISSION AGRICULTURE, PLASTIQUE & ENVIRONNEMENT

Décembre 2009. Note de synthèse.

Les producteurs des films agricoles, réunis au sein du **COMITE DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE (CPA)** ont pris l'initiative de mettre en place une **filière nationale volontaire** de gestion des Films Agricoles Usagés (FAU), avec le soutien des agriculteurs utilisant des films plastiques agricoles et des distributeurs de l'agrofourriture impliqués dans les collectes de films usagés.

Les films agricoles usagés (FAU) et leur contexte

Le marché des films agricoles en France représente 50.000 tonnes de plastique : 70% du marché est détenu par des sociétés étrangères, essentiellement européennes.

La quantité de films mise en marché génère un volume de **73.000 tonnes de films agricoles usagés** de différentes caractéristiques, et avec des taux de souillure (jusqu'à 70%) variant selon les types de films. En polyéthylène de basse densité, ces films sont recyclables, parfois avec difficultés du fait des contaminants.

40 à 50% de ces FAU étaient récupérés et recyclés en 2007 grâce à des opérations ponctuelles, menées au niveau des territoires par des organismes agricoles ou des collectivités territoriales.

La **chute des cours de reprise des plastiques usagés fin 2008**, liée à la crise économique et financière, a supprimé toute possibilité de valorisation des films agricoles usagés qui pouvait couvrir tout ou partie des coûts de récupération. Ce constat a amené la plupart des organisateurs de collecte à suspendre les opérations début 2009.

La Commission APE

Comité des Plastiques en Agriculture

65, rue de Prony - 75017 Paris

Contact : Bernard Le Moine, Délégué Général, mobile : 06 28 05 24 38

E-mail : b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Janvier 2010

www.plastiques-agriculture.com

tél : + 33 (0) 01 44 01 16 49

Face à cette situation préoccupante pour le monde agricole, les producteurs de films se sont regroupés au sein de la Commission **Agriculture, Plastique & Environnement** (APE) du CPA en s'engageant à contribuer de manière progressive au financement de la filière des films agricoles usagés.

La Commission APE s'est fixée pour objectif d'assurer la récupération et la valorisation de **70% des films agricoles usagés à un horizon de cinq ans**. A sa création, fin 2008, la Commission regroupait l'équivalent de 85% des metteurs en marché de films agricoles, rejoint un an après par la quasi intégralité leurs confrères producteurs.

Pour assurer le financement, une éco-contribution de 25€/T est intégrée dans le prix de vente du film et intégralement reversée au CPA. **Cette éco-contribution est destinée à augmenter progressivement pour couvrir la totalité des coûts post-collecte.**

ADIVALOR

Le CPA a signé le 05 Février 2009, une **convention avec ADIVALOR**, éco-organisme spécialisé dans les déchets de l'agrofourniture, déjà en charge des filières de récupération et de valorisation des emballages de produits phytopharmaceutiques et de fertilisants. La mission confiée à ADIVALOR est d'organiser et gérer la collecte et le traitement des FAU mis en marché par les producteurs sur l'ensemble du territoire métropolitain, Corse incluse, au travers d'un appui technique et financier aux opérateurs de collecte et la mise en place d'un réseau national de prestataires de récupération et de recyclage, en assurant une couverture de l'ensemble du territoire.

L'organisation de la filière

Comme pour les autres filières ADIVALOR, cette filière s'inscrit pleinement dans le principe de **responsabilité partagée** entre les acteurs économiques, fabricants, distributeurs, agriculteurs.

Un **Comité d'Orientation** a été constitué pour associer au pilotage du dispositif les partenaires de la filière : syndicats agricoles, chambres d'Agriculture, coopératives et négociants privés, CUMA, pouvoirs publics.

L'aide ADEME

L'ADEME, par une décision du 07 Octobre 2009 de son Conseil d'Administration, a décidé d'octroyer une **aide de 2,8 M€, sur une période de 5 à 6 ans** ayant pour objet de soutenir le CPA dans la mise en place d'une filière nationale pérenne et autonome de gestion des FAU. Cette aide a un effet accélérateur dans la prise en charge des coûts de récupération et de valorisation des FAU qui seront, à un horizon de 5 à 6 ans, intégralement couverts par la contribution des producteurs, assurant ainsi la pérennité du dispositif et ce, quelles que soient les conditions économiques.

L'organisation des collectes

Dans chaque département un Comité de pilotage, généralement animé par la chambre d'Agriculture, se réunit pour organiser les collectes et définir les sites de collectes, les dates ainsi que les produits concernés. Les renseignements sur l'organisation de ces collectes peuvent être obtenus auprès :

- du responsable déchets de la chambre d'Agriculture
- du distributeur (coopérative ou négoce)
- d'ADIVALOR (www.adivalor.fr)

Les premiers résultats

Comité des Plastiques en Agriculture

65, rue de Prony - 75017 Paris

Contact : Bernard Le Moine, Délégué Général, mobile : 06 28 05 24 38

E-mail : b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Janvier 2010

www.plastiques-agriculture.com

tél : + 33 (0) 01 44 01 16 49

La mise en place du dispositif début 2009 a permis de relancer les opérations existantes.

Le premier bilan de la filière en 2009 indique que :

- 17.000 tonnes de FAU ont été collectées et recyclées.
- 940K€ de contribution des producteurs et d'aide ADEME ont été versés pour soutenir les opérations de récupération et de valorisation.
- 73 départements dans lesquels les collectes ont été réalisées et soutenues.
- Un réseau de prestataires couvrant l'intégralité du territoire, à même d'assurer un service de récupération de proximité aux opérateurs de collectes.
- Le lancement de projets de Recherche et Développement visant à améliorer les conditions de dépose et de recyclage des films fortement souillés.

Cette initiative volontaire de l'industrie plastique, **pionnière en Europe**, pleinement intégrée dans le cadre de la loi relative à la mise en place du Grenelle 1, apporte une solution durable à la gestion de la fin de vie des films plastiques en agriculture et contribue de façon significative (50.000 tonnes par an) aux objectifs nationaux de recyclage des plastiques.

Comité des Plastiques en Agriculture

65, rue de Prony - 75017 Paris

Contact : Bernard Le Moine, Délégué Général, mobile : 06 28 05 24 38

E-mail : b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Janvier 2010

www.plastiques-agriculture.com

tél : + 33 (0) 01 44 01 16 49